

lieux se prêtent à la natation. Dans chacun des cas, la décision d'aménager une piscine doit être déterminée par la nature du parc, par la façon dont le parc est censé ou doit être utilisé et par le besoin.

a) Les parcs qui offrent essentiellement des attraits pittoresques et naturels. Cette catégorie comprend ceux de Banff, de Jasper, de Yoho, de Kootenay, de Glacier, du mont Revelstoke et des Hautes-Terres du Cap-Breton.

b) Les parcs qui sont essentiellement des endroits de divertissement pour la famille et qui, en plus de leurs caractéristiques naturelles, offrent une variété d'activités. Cette catégorie comprend ceux des lacs Waterton, de Prince-Albert, du mont Riding, de Fundy, de Terra-Nova, et de l'Île du Prince-Édouard.

2. Oui.

#### LE DROIT D'ENTRÉE AUX PISCINES DES PARCS NATIONAUX

##### Question n° 1838—M. McLelland:

Quel règlement régit le droit d'entrée que doit payer le public pour avoir accès aux piscines dans nos parcs nationaux?

L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Les Règlements généraux régissant les parcs nationaux.

#### LES IMPORTATIONS DE BANANES DES ANTILLES

##### Question n° 1841—M. McCleave:

1. Quelle quantité de bananes a été importée annuellement des Antilles au Canada au cours des dix dernières années?

2. Quelle a été chaque année depuis 10 ans la valeur approximative de ces importations au Canada, a) directement par les ports, b) par voie terrestre?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. Les importations de bananes et de plantaniers en provenance des Antilles au Canada durant les dix dernières années sont les suivantes:

Année civile	Importations en provenance des Antilles	
	Quantité (div.)	Valeur (Milliers de dollars)
1956	—	—
1957	76,800	4
1958	—	—
1959	—	—
1960	—	—
1961	—	—
1962	—	—
1963	1,891,652	96
1964	189,554	6
1965	64,124	3

2. a) et b), statistiques non disponibles.

[L'hon. M. Laing.]

[Français]

#### STATIONNEMENT À L'USAGE DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

##### Question n° 1853—M. Caouette:

Le gouvernement fédéral est-il actuellement en pourparlers avec des propriétaires de terrain de stationnement de la ville d'Ottawa, ou encore avec les autorités municipales de la capitale nationale, pour l'aménagement ou la réservation d'un terrain de stationnement à l'usage du personnel de la Chambre des communes et, a) dans le cas de l'affirmative, de quelles compagnies s'agit-il, b) dans le cas de la négative, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de le faire incessamment?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): a) Ne s'applique pas. b) Non.

#### STATIONNEMENT À LA DISPOSITION DU PERSONNEL—DÉPUTÉS ET EMPLOYÉS—DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

##### Question n° 1854—M. Caouette:

Le ministre des Travaux publics est-il actuellement en pourparlers avec quelques compagnies ou entrepreneurs, en vue de l'aménagement d'un terrain de stationnement à la disposition du personnel (députés et employés) de la Chambre des communes?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Non.

#### STATIONNEMENT SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

##### Question n° 1856—M. Caouette:

1. De qui relève explicitement et implicitement l'administration du terrain de stationnement sur la colline parlementaire?

2. Quels sont les rôles et fonctions de chacun?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Le ministre des Travaux publics désigne les endroits qui doivent être utilisés à des fins de stationnement par la Chambre des communes, le Sénat, le Conseil privé et le ministère des Affaires extérieures. Le président de chaque Chambre, le greffier du Conseil privé et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures administrent les endroits particuliers destinés à l'usage des Chambres et de ces ministères.

#### PERMIS DE STATIONNEMENT SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

##### Question n° 1857—M. Caouette:

1. La dernière décision relative aux permis de stationnement sur la colline parlementaire touche combien de personnes?

2. Combien de permis ont été annulés à la suite de la récente décision mentionnée plus haut?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Le nombre des person-